



Date de la convocation :
5 décembre 2008

Le 16 décembre 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
5 décembre 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN (arrivé à la délibération n°4), Mme RAULT (arrivée à la délibération n°4), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY (arrivée à la délibération n°1), M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoints.

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice**43
- **Présents à l'ouverture** ..33
- **Absents ayant donné pouvoir**..... 7

Mmes BOT (arrivée à la délibération n°4), RIO, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°4), MM. CROCHET, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN (arrivé à la délibération n°2), Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme RAULT donne pouvoir à M. CADEC (jusqu'à la délibération n°3 incluse)
- Mme ADAMY donne pouvoir à M. BLEGEAN (à l'ouverture de la séance)
- Mme SEITE donne pouvoir à M. GUENIFFEY (à partir de la délibération n°4)
- M. LE RUN donne pouvoir à M. ROBERT
- M. FUAN donne pouvoir à M. CROCHET
- Mme MINET donne pouvoir à Mme SOULIMAN (jusqu'à la délibération n°3 incluse)
- M. LORANT donne pouvoir à M. MARMIGNON
- Mme GUYONNET donne pouvoir à M. BOURQUARD

Transmission en Préfecture le :

23 décembre 2008

Date d'affichage du compte-rendu :

24 décembre 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de Mme SEITE à la délibération n°4
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°8, retour à la n°11

Publication au recueil des actes administratifs le :

24 décembre 2008

Secrétaire de séance :

- Mme LE GONIDEC

La séance est levée à 21 heures 15.

1 – Environnement et développement durable – Centrale électrique zone des Châtelets – Participation Etudes FAPEN

Le Conseil Municipal réaffirme les termes de sa motion visant à demander la suspension du projet de centrale thermique permettant une expertise plus poussée des conséquences de ce projet et de ses alternatives possibles et accepte le versement d'une participation de 1 750 € aux études complémentaires diligentées par la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 34	Pouvoirs : 6	Total : 40	Exprimés : 38
Voix Pour : 38	Voix Contre : 0	Abstentions : 2	
		(MM. ROBERT et LE RUN)	

2 – Budget de la Ville – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits – Exercice 2008

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouvertures et de virements de crédits annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 35	Pouvoirs : 6	Total : 41	Exprimés : 31
Voix Pour : 31	Voix Contre : 0	Abstentions : 10	
		(Opposition)	

3 – Budget annexe de l'eau – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits – Exercice 2008

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouvertures et de virements de crédits annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 35	Pouvoirs : 6	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

4 – Budget primitif de la Ville – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 de la Ville tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 33	Voix Contre : 10	Abstention : 0	
	(Opposition)		

5 – Etat des subventions 2009

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions figurant dans l'état annexé à la délibération et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes dont le montant annuel de la subvention est supérieur à 15 000 €.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

6 – Budget annexe "fossoyage des cimetières" – Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe du fossoyage des cimetières tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

7 – Budget annexe "lotissement de Trégueux" – Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe du lotissement de Trégueux tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

8 – Budget annexe de l'eau – Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe de l'eau tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

9 – Budget annexe de l'assainissement – Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

10 – Budget annexe "affermage eau Ville de Plérin" - Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe "affermage eau Ville de Plérin" tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

11 – Budget annexe des parkings - Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe des parkings tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 39	Voix Contre : 2	Abstentions : 2	
	(M. LE BERE et Mme MEYER)	(M. LE GUERN et M. BOIVIN)	

12 – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Service Extérieur - Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe des parkings tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

13 – Régie Municipale des Pompes Funèbres – Crématorium - Budget primitif – Exercice 2009

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du budget annexe des parkings tel qu'annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

14 – Autorisation à signer les marchés – Fourniture de chlorure ferrique pour les unités de traitement d'eau potable et d'eaux usées

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché suivant :

Fourniture de chlorure ferrique pour les unités de traitement d'eau potable et d'eaux usées avec l'entreprise PRODUITS CHIMIQUES DE LOOS au prix de 165,00 € HT la tonne et pour les quantités annuelles de 1 000 tonnes minimum et de 1 700 tonnes maximum.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

15 – Autorisation à signer les marchés – Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc automobile

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés suivants :

- MARTENAT BRETAGNE pour un montant annuel minimum de 8 400 € H.T. et maximum de 20 900 € H.T.,
- TY-VI 22 pour un montant annuel minimum de 16 700 € H.T. et maximum de 41 800 € H.T.,

- ARCADIE AUTOMOBILE pour un montant annuel minimum de 20 900 € H.T. et maximum de 41 800 € H.T.
RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

16 – Autorisation à signer le marché – Droit d'usage et maintenance de logiciels pour le système d'information géographique

Le Conseil Municipal approuve les termes du marché et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché suivant :
ESRI France pour un montant total de 60 000 € soit 20 000 € par an.
RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

17 – Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs municipaux au 1^{er} décembre 2008 tel qu'annexé à la délibération.
RAPPORTEUR : M. BLEVIN.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

18 – Recensement de la population 2009 – Création d'emplois non-titulaires d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de créer 10 emplois d'agents recenseurs pourvus par des agents non-titulaires au cours de la période comprise entre le 5 janvier 2009 et le 27 février 2009, dit que ces agents seront recrutés au regard de leur capacité à exercer la mission à réaliser et que la rémunération brute de ces agents non-titulaires s'effectuera sur la base moyenne de 205 logements par agent selon le dispositif annexé à la délibération.
RAPPORTEUR : M. BLEVIN.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

19 – Personnel municipal – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade – Année 2009

Le Conseil Municipal décide de fixer les ratios d'avancement de grade tel qu'annexé à la délibération.
RAPPORTEUR : M. BLEVIN.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

20 – Système d'information géographique – Partenariat intercommunal – Avenant n°1 à la convention entre la CABRI et les communes membres

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention conclue entre la CABRI et les communes membres en date du 26 janvier 2006 et autorise Monsieur Le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.
RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

21a – Régie municipale des Pompes Funèbres – Tarif général 2009

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires ci-annexées en ce qui concerne les prestations du service des pompes funèbres et le crématorium et décide que ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.
RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

21b – Direction générale des services techniques municipaux – Catalogue des tarifs pour l'année 2009

Le Conseil Municipal adopte le catalogue des tarifs des services techniques municipaux tel qu'annexé et décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.
RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21c – Espaces publics numériques – Médiacap – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires ci-annexées et décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21d – Ludothèque – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal adopte pour l'année 2009 le mode de calcul et les tarifs annexés à la délibération pour l'abonnement et la location des jeux et jouets à la ludothèque, décide que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21e – Structures petite enfance – Tarifs 2009 pour l'accueil occasionnel dit d'urgence

Le Conseil Municipal fixe à 0,80 € le tarif horaire unique pour l'accueil très occasionnel et d'urgence de l'année 2009 et décide que ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21f – Location des centres de vacances de la Ville de Saint-Brieuc – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal adopte la grille tarifaire annexée à la délibération pour la location des centres de vacances hors période d'été et décide que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21g – Installations sportives briochines – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal décide l'application de la tarification des équipements sportifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2009 telle qu'énumérée dans la délibération et décide que les associations sportives briochines ont droit à une mise à disposition gratuite annuelle, pour l'organisation d'une manifestation hors calendrier fédéral, non cumulable avec la gratuité dont elles peuvent bénéficier pour l'utilisation de la grande salle de Robien.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21h – Animations sportives – Tarification prestations de service – Cap Armor – Été en sport

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires indiquées dans la délibération pour l'année 2009 et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de prestations de service avec les partenaires des animations dans le cadre des opérations 'Déclic Form', Cap Armor et Été en sport.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 5
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

21i – Tarifs 2009 – Musée d'Art et d'Histoire, bibliothèques et archives municipales

Le Conseil Municipal approuve les dispositions tarifaires pour l'année 2009 telles qu'annexées à la délibération et décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21j – Eau et assainissement – Abonnées de Saint-Brieuc – Redevances et tarifs 2009

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009 tels qu'indiqués dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 42

Voix Contre : 1
(M. BOIVIN)

Abstention : 0

21k – Eau et assainissement – Collectivités raccordées – Coûts de traitement 2009

Le Conseil Municipal fixe le tarif 2009 de vente d'eau "en gros" aux collectivités distributrices partenaires de Saint-Brieuc (Plérin, Ploufragan, Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable – en remplacement du Syndicat Mixte de la Côte de Goëlo, Syndicat Mixte du Tertre de Montorin) à 0,40 € H.T. /m³, précise que ce tarif se décompose en :

- 6% pour la part protection de la ressource ;
- 26% pour la part barrage (remboursement annuité et exploitation) ;
- 68% pour la part traitement, refoulement et stockage.

Le Conseil Municipal fixe le tarif 2009 du traitement d'épuration, sur le site de la station d'épuration du Légué pour les collectivités partenaires de Saint-Brieuc (Plérin, Ploufragan, Saint-Julien et le Sivom de la Baie) à 0,60 € H.T. /m³ et précise qu'en application des conventions conclues avec les dites collectivités, un bilan technique, administratif et financier sera présenté aux représentants des collectivités partenaires.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21l – Concessions et opérations funéraires – Tarifs 2009

Le Conseil Municipal adopte les dispositions tarifaires des concessions et opérations funéraires pour l'année 2009 telles qu'annexées à la délibération et décide que ces nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21m – Grande salle de Robien – Tarifs de location 2009

Le Conseil Municipal adopte les dispositions particulières de location et les tarifs tels qu'annexés à la délibération et décide que ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2009.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21n – Salles municipales – Tarifs de location 2009

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2009 ainsi que les dispositions particulières relatives aux locations des salles municipales applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 conformément au tableau annexé à la délibération et dit que le tarif "été" s'applique du 1^{er} mai au 15 octobre et le tarif "hiver" du 1^{er} janvier au 30 avril et du 16 octobre au 31 décembre.

RAPPORTEUR : M. DELOURME.

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

1) Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B)= briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Fédération des Œuvres Laïques (1-2-3 Couleurs)</u> (B)	ECOLE MATERNELLE DE L'ETABLETTE Mise à disposition de la salle de psychomotricité, des sanitaires et des accès de l'école afin d'organiser des activités de gymnastique les mercredi 8, 15 et 22 octobre 2008 de 13 h 45 à 15 h 45.	3 Octobre 2008	Gratuit
<u>ANATOLE</u> (B)	ECOLE ELEMENTAIRE CESSON BOURG Mise à disposition de la salle d'activités, des accès, des sanitaires, de la cour de l'école les 18 octobre, 15, 29 Novembre et 13 Décembre 2008 de 14 h 00 à 19 h 30 en vue d'organiser les répétitions de jazz.	15 Octobre 2008	Gratuit
<u>ENSEMBLE TRADITIONNEL DU PAYS DE GOUET</u> (B)	ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES BREL Mise à disposition de la salle de sports, du parking et des voies d'accès de l'école du 10 octobre 2008 jusqu'au 30 juin 2009 le mercredi de 18 h à 23 h et le vendredi de 19 h à 24 h afin de faciliter l'organisation des répétitions hebdomadaires de l'association.	13 Octobre 2008	Gratuit

2) Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans:

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>DDE</u>	Avenant n°1 à la convention du 17 janvier 2000 relative à la mise à disposition de locaux (centre curie) au profit de l'Education Routière : résiliation	30 Octobre 2008	767.50 euro (départ au 30 juin 2008)
<u>ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES</u>	Mise à disposition d'un logement de fonction d'enseignant à titre gratuit situé au 38, rue de Cornouaille (2 ^{ème} cage d'escalier – porte 9).	21 Octobre 2008	Gratuit